



Date : 18/07/12

De : Isabelle GAUTHERON, DTN
A : Divisions Nationales Route
Divisions nationales BMX
Teams VTT

Objet : **INFO Nouveaux diplômes d'Etat**

Les brevets d'Etat pour les disciplines du cyclisme disparaîtront définitivement au 31/12/2012. Ils sont remplacés par des nouveaux diplômes d'Etat.

Comme les Brevets d'Educateurs sportifs, il y a deux niveaux :

1/ le DEJEPS (Diplôme d'Etat Jeunesse Education Populaire et Sports) « spécialité perfectionnement sportif », est décliné par discipline :

- Mention Cyclisme Traditionnel
- Mention VTT
- Mention BMX

Le DEJEPS est répertorié au sein de la nomenclature des niveaux de formation au niveau III.

Les prérogatives du titulaire de ce diplôme sont notamment :

- La planification du programme d'entraînement
- La conception de séances d'entraînement
- La conduite de séances d'entraînement
- La conduite d'action de formation

Vous trouverez en annexe, les trois formations mises en place par la Fédération Française de Cyclisme en collaboration avec le CREPS de Poitiers pour le cyclisme traditionnel, le CREPS du Centre pour le BMX et le CREPS de Bourgogne pour le VTT.

Les titulaires du BEESAC au 31 décembre 2012 gardent leurs prérogatives.

2/ Le DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse Education Populaire et Sports) « spécialité performance sportive » mention cyclisme, est un diplôme pluridisciplinaire dont les prérogatives sont axées sur le sport de haut niveau et la conduite d'un projet de performance. Ce diplôme est classé au niveau II de la nomenclature des niveaux de formation.

Les prérogatives du titulaire sont les suivantes :

- Concevoir une stratégie de performance
- Piloter et évaluer un système d'entraînement
- Diriger un projet sportif
- Organiser de la formation de formateur

Cette formation est en cours de conception



J'attire votre attention sur la création d'un nouveau diplôme le **BPJEPS (brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sports) « activités du cyclisme »**. Il est décliné par discipline.

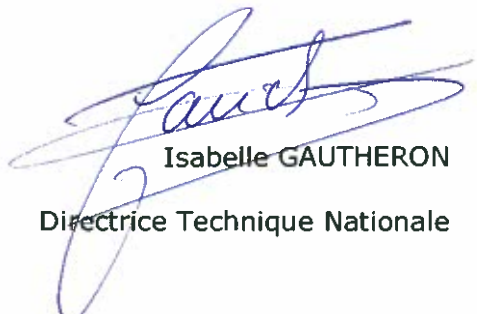
- Mention Cyclisme Traditionnel
- Mention VTT
- Mention BMX

Ce diplôme est déjà programmé au sein de certains établissements de la Jeunesse et des Sports.

Je vous informe que ce diplôme ne donne **aucune prérogative d'entraînement et de préparation à la compétition** quel que soit le niveau. Les prérogatives sont liées essentiellement à l'animation.

- Préparer et mettre en œuvre des actions d'animation et d'initiation au vélo
- Préparer et mettre en œuvre des actions d'apprentissage dans la mention
- Assurer l'entretien et le suivi du matériel
- Valoriser les espaces, sites et itinéraires (ESI) de pratique
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable
- Contribuer au fonctionnement et au développement de la structure
- Organiser accompagner et encadrer des randonnées sur une ou plusieurs journées pour les mentions cyclisme traditionnel et VTT.

Ce diplôme ne permettra en aucun cas l'encadrement d'une DN ou d'un TEAM.



Isabelle GAUTHERON
Directrice Technique Nationale